Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur,de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche** **Bureau des des établissements et des contrats** 1ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP **Suivi par :** Jean-Luc BOULET **Tél : 01.49.55.55.13** **Fax : 01.49.55.50.68** **Réf. Interne : Directeur**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2010-2076** **Date: 21 juin 2010**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les Directeurs départementaux des territoires et les Directeurs d'établissements d'enseignement agricole

Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFAT).

Bases juridiques :
Décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Résumé :
Ouverture à la vacance de l'emploi de directeur de l'ENFAT.

MOTS-CLES : ENFAT, directeur.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions départementales des territoires - Établissements d'enseignement supérieur agricole publics - Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

Avis de vacance de l'emploi de directeur de

l'École nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFAT)

L'emploi de directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse est vacant.

Cet établissement d'enseignement supérieur agricole, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'agriculture, a pour mission principale d'assurer des formations pour l'enseignement agricole dans les domaines des sciences humaines et sociales.

Conformément aux dispositions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics, peuvent faire acte de candidature les agents relevant des catégories de personnels suivantes :

- les professeurs et les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole ;
- les professeurs des universités et les maîtres de conférences ;
- les directeurs et les chargés de recherche ;
- les ingénieurs de recherche ;
- les ingénieurs généraux et les ingénieurs en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- les inspecteurs généraux et les inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire ;
- les inspecteurs généraux de l'agriculture ;
- les administrateurs civils hors-classe ;
- les fonctionnaires ayant occupé un emploi de directeur général, directeur, directeur-adjoint, chef de service, sous-directeur ou expert de haut niveau ou directeur de projet dans une administration centrale pendant au moins cinq ans.

Les intéressés doivent, en outre, appartenir à un corps de catégorie A, être titulaires d'un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015 et détenir un indice au moins égal à l'indice brut 950.

Les candidats sont invités à rédiger en quelques pages (quatre ou cinq) les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'établissement au cours des prochaines années. Dans ce document, chaque candidat définira la politique, les développements et les innovations qu'il propose ; il indiquera également la manière dont il entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses différents partenaires.

Les candidats adresseront leur lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitæ ainsi que d'un état des services et travaux accomplis, au directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, 1ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avant le **15 juillet 2010** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Claude POLY

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY